

# LES EVOLUTIONS DE L'EU ETS ET DU MBM MONDIAL



# RÉSOLUTION DE L'OACI

Les plus:

- Résolution A38/18 de l'OACI.

**un régime mondial de MBM pour l'aviation internationale** visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon **2020**.

- Accord sur les modalités techniques à définir lors de l'assemblée de 2016.

Les moins:

- D'ici 2020, le système ETS européen est **très contraint** par la clause d'accord mutuel préalable (accord avec l'Etat et non avec l'exploitant aérien) nécessaire aux systèmes régionaux tel que l'ETS européen.

# PROPOSITION UE DE MODIFICATION DE LA DIRECTIVE ETS

Le 16 octobre 2013 la Commission européenne a publié une **proposition** visant à tenir compte de la Résolution de l'OACI dans le dispositif européen.

- Propose une modification du champ géographique ( espace aérien européen)
- Clause d'exemption pour les petits exploitants non commerciaux émettant moins de 1000 T de CO2 par an (réduction de la charge administrative)

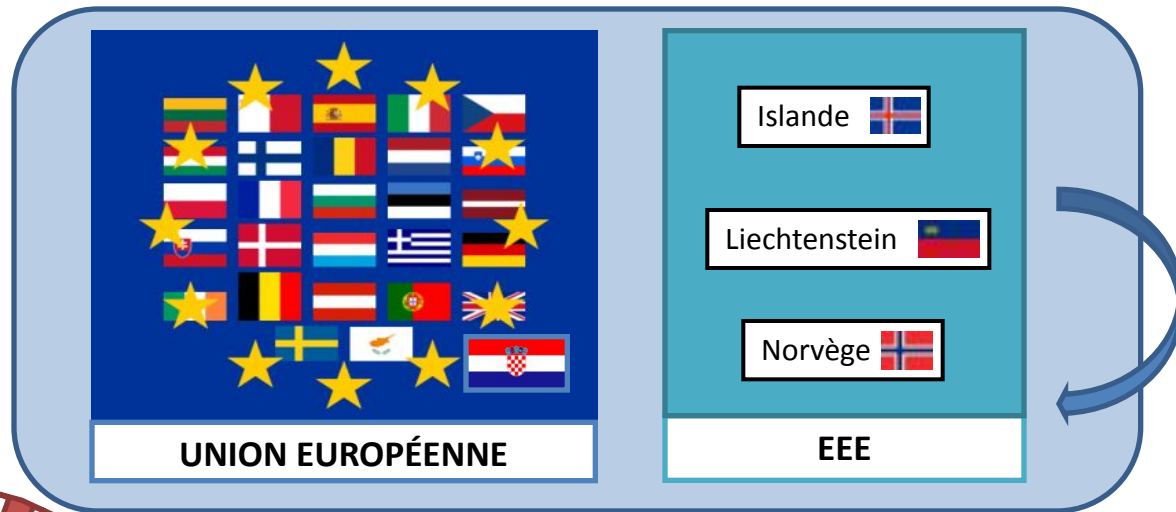
A l'issue de la procédure législative de co-décision, est paru au JOUE du 30 avril 2014 le règlement UE 421/2014 du 16 avril 2014



# PRINCIPALES DISPOSITIONS FIXEES PAR LE REGLEMENT 421/2014 DU 16 AVRIL 2014

- Les exploitants d'aéronefs non commerciaux dont les émissions annuelles totales sont inférieures à **1 000 tonnes** ( champ total) sont désormais exemptés jusqu'**en 2020**
- Mesures de simplification concernant les exploitants d'aéronefs émettant moins de 25 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an
- Exclusion des liaisons vers les DOM-COM jusqu'en **2016**
- L'exemption des exploitants d'aéronefs commerciaux (AOC) est maintenue (**moins 10 000 t ou 243 vols par quadrimestre**)

# NOUVEAU CHAMP D'APPLICATION EU-ETS 2013-2016



Tous les vols de la **zone bleue** sont inclus sauf les vols domestiques de la Croatie



## Différence avec le « Stop The Clock 1 »



Régions ultrapériphériques



Pays & Territoires d'outre-mer (PTOM)



Suisse



Pays tiers

Tous les vols vers, depuis ou à l'intérieur de la **zone jaune** sont exclus, sauf les vols domestiques d'une même région ultra-périphérique



# MBM MONDIAL

## MISE EN PLACE DE STRUCTURES AD HOC DANS LE CADRE DE L'OACI

- **Environmental Advisory Group** ( EAG) sous l'égide du conseil de l'OACI – Vision stratégique
- **Global MBM Task Force** (GMTF) sous l'autorité du CAEP – Travail technique

# ZOOM SUR LE TRAVAIL DU GMTF

Une réunion par trimestre jusqu'en 2016

## **2 thèmes identifiés communs aux 3 MBM envisagés :**

- Sous-groupe « Monitoring Reporting et Verification (MRV)»
- Sous-groupe « critères d'éligibilité des crédits »

# LE « STRAWMAN »

- Projet provisoire rédigé par le Secrétariat de l'OACI visant à servir de base de travail
- Système de compensation sans génération de revenu
- Objectif d'une **croissance de l'aviation internationale neutre en carbone à l'horizon 2020**
- Le projet identifie une part collective et une part individuelle à compenser par chaque opérateur



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

**NOUS SOMMES A VOTRE DISPOSITION POUR REpondre A  
VOS INTERROGATIONS**



Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie